

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 9 septembre 2010 à 20 H 30 au lieu habituel de ses séances.

Présents : MM Jean ANTHEAUME, Brigitte CLERC, Noël PERRET adjoints & MM/ Sophie PREAUD, Pamela ROUGEOT, Jean-Paul PANNETIER, Richard LOPEZ, Jean-Luc PERRET.

Membres excusés : Jérôme TEILLERE et Denis FAYARD.

Aucune observation n'étant faite au sujet du PV de la séance du 14 JUIN dernier, il est approuvé à l'unanimité. S'en suivent les signatures au registre.

Madame Brigitte CLERC est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

REMPLACEMENT A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE : le maire rappelle le congé maladie de Madame Jocelyne FAYARD. Il fait part de ses recherches pour pourvoir à son remplacement et après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un personnel non titulaire pendant toute la durée d'indisponibilité de Mme FAYARD (congés maladie et vacances annuelles). C'est Melle Fabienne CLEMENT, domiciliée dans le village, sans emploi, qui est retenue pour effectuer ce remplacement à compter du 11 Septembre 2010. Un CDD sera rédigé en ce sens.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, par délibération, à recruter des personnels non titulaires pour palier à l'absence et/ou l'indisponibilité des agents communaux en poste (service technique et service administratif).

MAISON SAFRAS : Après consultation et après délibération, le conseil municipal confie la mission de contrôle technique au cabinet APAVE pour un montant de 2 640.00 € HT et la mission de coordination SPS au cabinet VERITAS pour un montant de 1 610.00 € HT.

Il demande au Conseil Régional de BOURGOGNE l'autorisation d'ouvrir le chantier de réhabilitation dans ce bâtiment.

Il sollicite du Conseil Régional de BOURGOGNE une subvention, la plus élevée possible, au titre du contrat VILLAGES AVENIR auquel la commune est déjà inscrite.

FINANCEMENT ACQUISITION POUR RELAIS-LECTURE : le conseil municipal décide de prendre en charge l'achat de matériel informatique pour le relais-lecture. Il sollicite une aide financière à hauteur de 60 %, au Conseil Général de S&L. La TVA sera récupérée et le relais-lecture paiera la somme restant ensuite à la charge de la collectivité.

VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS BATIMENTS PUBLICS : le maire rappelle qu'il y a obligation de faire vérifier les installations électriques dans les bâtiments communaux recevant du public. Il fait part du devis du cabinet VERITAS pour l'école primaire, la cantine, la mairie et le hangar communal. Le devis s'élève à 305 E HT. La poste et le relais-lecture devant être transférés, les contrôles n'ont pas été demandés.

Pour l'école maternelle, le bureau VERITAS a précisé qu'un dossier est ouvert au nom du SIVOS des GROSNE.

CONTROLES ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS : le maire rappelle qu'une étude globale a été commandée au cabinet DEFIM à MACON, celui-ci a fait parvenir son diagnostic et sa prestation s'élève à 408 € H.T.

Le maire demande aux élus d'en prendre connaissance.

QUESTIONS DIVERSES

SECURITE ROUTIERE :

Le maire fait savoir qu'il va demander un passage piéton supplémentaire dans l'agglomération pour améliorer la circulation et la sécurité des piétons au centre bourg. Un arrêté municipal sera pris en ce sens. Ces travaux de matérialisation au sol sont désormais à la charge des collectivités locales.

URBANISME :

Le maire fait savoir que les PC de MM/ Pierre DORIN et Franck BALLIGAND ont été accordés. La déclaration préalable de Mr DI IORIO a été refusé (avis défavorable de la commission accessibilité). Le CU de Mr Vincent JACQUET est accordé en vue de la construction d'une maison à Dardy.

Noël PERRET fait le point sur les différents travaux de voiries effectués dans la commune. Il conviendrait de passer commande d'une tonne d'enrobé, le Maire s'en chargera.

Brigitte CLERC fait part de la lente évolution en ce qui concerne le problème de la couverture ADSL et WIMAX sur la commune. Problème d'implantation d'antenne.

Le maire signale la fin des travaux à la maison TEILLERE. A ce jour toutes les entreprises ont été payées et dès réception de tous les documents comptables et administratifs, les demandes de subvention seront adressées aux instances concernées.

Le maire signale que le déblaiement de la maison SAFRAS a été fait dernièrement après qu'une lettre ait été envoyée (en recommandé avec AR) aux anciens propriétaires fixant un délai précis pour son complet déménagement.

Le maire fait savoir qu'il a reçu un devis de réparation de la borne fontaine endommagé fin janvier 2010 par un automobiliste. Le dossier d'assurance est toujours en cours.

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, les négociations avancent en ce qui concerne le projet de commerce bar-restauration.

Jean ANTHEAUME fait le bilan du nettoyage de la salle communale. Mme MORGADO ayant donné satisfaction, elle pourrait être sollicitée, à l'avenir, pour 2 interventions annuelles.

Il est constaté que la moquette murale est tachée par endroit, toutefois son nettoyage laisserait sans doute des auréoles.

Un petit bilan de la rentrée scolaire est fait par le maire et Pamela ROUGEOT, pas de problème. Les 2 services sont maintenus à la cantine (2 fois 17 élèves). Christelle DESSAIGNE (de St-Pierre) remplace Nathalie DUMAS à la garderie de 12 H/13 H.

Le maire fait savoir qu'il a sollicité un devis pour remplacer le photocopieur commun à la mairie et à l'agence postale. Un autre matériel pouvant se connecter à l'informatique de la mairie est envisagé pour faciliter le travail, avec possibilité des fonctions mail - scanner - fax...

Un nouveau contrat sera proposé et le conseil municipal laisse la décision au maire.

Noël PERRET signale la matinée boudins fixée au **dimanche 3 octobre** prochain.

Plus aucune question n'étant soumise à débat, le maire clôture la séance à 22 H 30.